

# ÉLABORATION DU SCHÉMA AUTONOMIE : MÉTHODE ET CONSULTATIONS

Le Conseil général a choisi de construire en interne ce schéma unique regroupant la politique en faveur des personnes âgées et des adultes en situation de handicap.

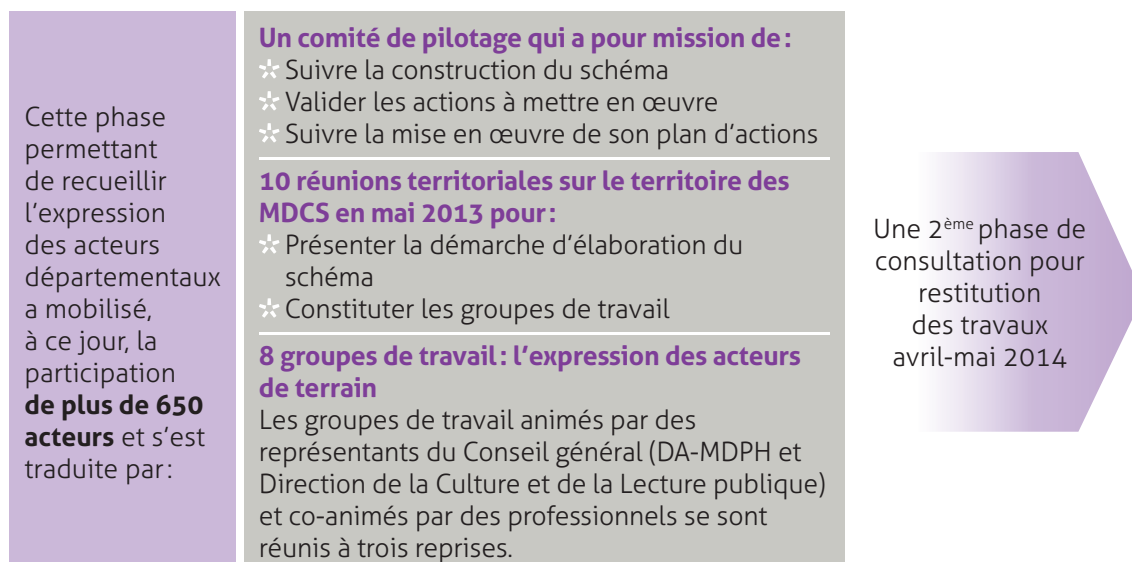
La méthodologie d'élaboration de ce schéma a été présentée à la commission permanente du Conseil général le 7 février 2013 et le 15 mars 2013 selon le déroulé suivant :

## Une construction du schéma en mode projet



Le Conseil général a souhaité associer à cette démarche un maximum de partenaires dans une phase de "consultations".

## Zoom sur les consultations (étape 3)



Pour recueillir les attentes des professionnels et des représentants des usagers, des groupes de travail ont été constitués en prenant en compte:

- ❖ Un nombre de participants permettant l'expression de chacun
- ❖ Une représentation d'un maximum de partenaires
- ❖ Une représentation de l'ensemble des territoires du département.

Le nombre de participants a varié de 10 à 21. Au total, 352 personnes ont participé aux différentes réunions des groupes de travail.

L'animation de ces groupes a été menée par un cadre du Conseil général et par un co-animateur professionnel. L'animation a nécessité une forte implication de la part des animateurs, car il a été organisé pour chaque groupe de travail 3 ou 4 réunions.

### La méthode de concertation

7 groupes de travail "thématiques" + 1 groupe de travail "institutionnels":

- ❖ Structures d'hébergement collectif PA
- ❖ Structures d'hébergement collectif PH
- ❖ Accueil familial
- ❖ Maintien à domicile
- ❖ Culture, Loisirs, Transports, Sports
- ❖ Insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- ❖ Personnes handicapées vieillissantes
- ❖ "Institutionnels".

### La méthode de concertation

De l'expression des acteurs en groupes de travail à la construction du plan d'actions.

